



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

PERSONNE RESPONSABLE DES MARCHES PUBLICS

.....
UNITE DE GESTION DE PASSATION DES MARCHES

Avis d'Appel d'Offres Ouvert

004-AOO/MTEFOP/PRMP/UGPM
17/02/2025

1. Cet Avis spécifique d'Appel d'Offres Ouvert fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés publié dans le Journal des Marchés Publics n° **4700** en date du **04/02/2025** dans

2. Le MINISTERE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE sollicite de la part des candidats intéressés des offres sous plis fermés pour : Travaux d'installation de forage auprès du bureau régional du MTEFoP repartis en six(06) lots : - Lot 01 : Miarinarivo, Région ITASY - Lot 02 : Fianarantsoa, Région HAUTE MATSIATRA- Lot 03 : Ambositra, Région AMORON'I MANIA- Lot 04 : Manakara, Région FITOVINANY- Lot 05 : Mananjary, Région VATOVAVY- Lot 06 : Morondava, Région MENABE, Le(ou les) candidat(s) peut (ou peuvent) soumissionner pour un ou plusieurs lots, mais ne peut prétendre qu'à 2 lot(s) au maximum,

3. La procédure de passation de marché applicable est l'Appel d'Offres Ouvert tel qu'il est défini dans la loi N°2016-055 du 25 Janvier 2017 portant Code des Marchés Publics en ses articles 35, 63 en vue de la passation de marché à quantité fixe conclu à prix forfaitaire .

4. Le Dossier d'Appel d'Offres complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

- Nom du responsable : Mahasezamana Joeline Berthine
- Fonction : Personne Responsable des Marchés Publics
- Bureau : , Étage : 5ème , Porte : 516

5. Pour le (ou les) candidat(s) désirant soumissionner, le Dossier d'Appel d'Offres doit être retiré auprès de l'Autorité contractante moyennant le paiement d'un montant non remboursable de :

- Lot 1 : cent mille Ariary (Ar 100 000.00)
- Lot 2 : cent mille Ariary (Ar 100 000.00)
- Lot 3 : cent mille Ariary (Ar 100 000.00)
- Lot 4 : cent mille Ariary (Ar 100 000.00)
- Lot 5 : cent mille Ariary (Ar 100 000.00)
- Lot 6 : cent mille Ariary (Ar 100 000.00)

ou son équivalent en monnaie librement convertible libellé au nom de l'Agent comptable de l'ARMP ou au nom du régisseur de recettes de l'ARMP.

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce
- Soit par chèque Bancaire

6. Les plis devront parvenir à , étage: 5ème / porte: 515 au plus tard le 19/03/2025 à 10 H 00 Min et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

7. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

8. Chaque offre doit être accompagnée d'une garantie de soumission d'un montant de:

- Lot 1 : un million quatre cent mille Ariary (Ar 1 400 000.00)
- Lot 2 : un million quatre cent mille Ariary (Ar 1 400 000.00)
- Lot 3 : un million quatre cent mille Ariary (Ar 1 400 000.00)
- Lot 4 : un million quatre cent mille Ariary (Ar 1 400 000.00)
- Lot 5 : un million quatre cent mille Ariary (Ar 1 400 000.00)
- Lot 6 : un million quatre cent mille Ariary (Ar 1 400 000.00)

, ou son équivalent en monnaie librement convertible, elle doit être présentée sous l'une des formes suivantes:

- soit par caution personnelle et solidaire d'un organisme agréé par le Ministère chargée des Finances,
- soit par garantie bancaire,
- soit par chèque de banque libellé au nom de Monsieur le Receveur Général d'Antananarivo et versé au trésor public.

9. Une visite de lieu est **obligatoire**, elle **sera** organisée comme suit:

Lot	Lieu	Date	Heure	Responsable
1	Miarinarivo	03/03/2025	10:00	PRMP ou REPRESENTANT
2	Fianarantsoa	05/03/2025	10:00	PRMP ou REPRESENTANT
3	Ambositra,	28/02/2025	10:00	PRMP ou REPRESENTANT
4	Manakara	07/03/2025	10:00	PRMP ou REPRESENTANT
5	Mananjary	08/03/2025	11:00	PRMP ou REPRESENTANT
6	Morondava	14/03/2025	11:00	PRMP ou REPRESENTANT

Les candidats devront prendre en charge leur déplacement ainsi que les frais y afférents.

Un certificat de visite de lieu sera délivré gratuitement sur place par le Maître d'Ouvrage ou son représentant.

à _____, le ____ / ____ / ____

La Personne Responsable des Marchés Publics